

**Bourse d'étude Pierquin-Isch 2016, So.RN.-EST**  
**Plateforme de rénovation et d'échange d'aides techniques pour enfants en situation de handicap : mutualiser pour mieux accompagner la croissance**

Emilie RUMILLY Médecin Pédiatre-MPR

En collaboration avec

Hélène Decorbez chargée de projet

Jean-Luc Cléménçon ergothérapeute/prothésiste

**Contexte**

Les enfants en situation de handicap, ont souvent besoin d'aides techniques (AT) pour faciliter leurs déplacements, leurs gestes et l'ensemble de leurs activités quotidiennes.

A la différence des adultes, les enfants en situation de handicap grandissent, mais les aides techniques, indispensables pour faciliter leur quotidien, ne grandissent pas avec eux.

La seule solution pour les parents est de faire prescrire une nouvelle aide technique adaptée à la taille de leur enfant. Or les délais d'obtention sont parfois longs, laissant les enfants sans matériel adapté et les parents démunis et découragés.

Le dispositif français de prise en charge des aides techniques est particulièrement complexe en raison des étapes multiples de couvertures du coût qu'elle requiert (chaque contributeur appliquant ses propres règles d'éligibilité, de tarifs, de paiement etc.)

Cette complexité engendre des délais de prise en charge particulièrement longs, ainsi que des inégalités de traitement entre des enfants ayant pourtant un besoin comparable de compensation.

Les aides techniques devenues trop petites sont soit stockées, soit jetées car trop encombrantes, ou dans le meilleur des cas, données à des structures médico-sociales de proximité qui n'ont cependant pas toujours les moyens de les stocker ou de les rénover.

Ce matériel « dormant » pourrait être réutilisé par un enfant du même âge sans renouveler la prescription à condition de le rénover afin qu'il puisse être utilisé en sécurité et de façon adéquate.

### **Objectif**

Mettre en œuvre une plateforme de rénovation et d'échange d'aides techniques pour enfants en situation de handicap

### **Méthodologie**

#### Population concernée

Tous parents d'enfants en situation de handicap nécessitant une AT.

### **Aides techniques concernées**

- siège de série modulable et évolutif, adaptable aux mesures du patient + accessoires
- Poussettes et fauteuils roulants manuels
- Déambulateurs réglables en hauteur
- Appareils modulaires de verticalisation
- Tricycles à propulsion manuelle ou podale
- Coquilles pour bain en matière plastique et son socle à inclinaison variable
- Sangles pour soulève-malade

## **Matériel**

Nécessité de concevoir une plateforme d'échange virtuelle sous la forme d'un site internet avec :

- fichiers d'inscrits et messagerie sécurisés
- module d'ajout de nouveaux matériels par les inscrits sous forme de fiche descriptive préétablie (+possibilité d'ajout photo),
- module logistique de réservation, d'acheminement et de suivi de commande

## **Procédure**

Mise à disposition (après inscription sur le site) par les familles d'enfants en situation de handicap du matériel non utilisé par leur enfant.

Consultation du matériel disponible par les familles demandeuses et/ou des associations de parents.

La famille intéressée par une AT disponible sur le site enregistre sa demande sur le site en échange de la mise à disposition d'une AT (listée ou non) sur le même site.

Le matériel choisi est transporté du domicile de la famille cédante vers une entreprise adaptée (EA) pour rénovation.

La rénovation est effectuée par l'EA.

La famille demandeuse est prévenue de la disponibilité de l'AT par le biais du site. La famille récupère sur site l'AT

## **Motif de la demande de bourse**

Financement de la première étape du projet de conception de la plateforme internet qui consistera à établir un cahier des charges précis (arborescence du site, ensemble des maquettes et description de l'ensemble de chaque fonctionnalité) et financer les premières autorisations légales.

## **Conclusion**

En dehors du service rendu aux familles d'enfants en situation de handicap, notamment en termes de réduction des délais, ce projet permet aussi à :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Aides techniques sur Liste de Produits et Prestations Remboursable) et au Conseil Départemental (Prestation de compensation du handicap) de faire des économies
- Des salariés en situation de handicap de travailler (ESAT, EA)
- A la Maison Départementale des Personnes Handicapées de simplifier le traitement administratif de financement des aides techniques
- Développement durable : recyclage

S'il s'avère efficient, il pourrait être étendu dans certains cas aux adultes en situation de handicap.

## **Bibliographie**

- Rapport IGAS 2013. P.3 - Philippe BLANCHARD, Hélène STROHL-MAFFESOLI, Bruno VINCENT Membres de l'Inspection Générale des affaires sociales
- Rapport de la commission d'audition (recommandations et rapport d'orientation) / mai 2007 (Association française contre les myopathies (AFM), Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), Fondation caisse d'épargne pour la solidarité, avec l'appui documentaire et le conseil méthodologique de la Haute Autorité de santé (HAS))
- Etude européenne sur le marché et les prix des aides techniques destinées aux personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie - ALCIMED / CNSA - 2009